

**Taux d'impôt des particuliers – 2024**

				Dividendes ordinaires	Dividendes déterminés	Gain en capital
Revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné	Taux marginal combiné	Taux marginal combiné	Taux marginal combiné
51 779 \$ et moins	12,53 %	14 %	26,53 %	17,90 %	3,17 %	13,27 %
51 780 \$ à 55 866 \$	12,53 %	19 %	31,53 %	23,65 %	10,07 %	15,77 %
55 867 \$ à 103 544 \$	17,12 %	19 %	36,12 %	28,93 %	16,39 %	18,06 %
103 545 \$ à 111 732 \$	17,12 %	24 %	41,12 %	34,68 %	23,29 %	20,56 %
111 733 \$ à 125 999 \$	21,71 %	24 %	45,71 %	39,96 %	29,63 %	22,86 %
125 999 \$ à 173 204 \$	21,71 %	25,75 %	47,46 %	41,98 %	32,04 %	23,73 %
173 205 \$ à 246 751 \$	24,48 %	25,75 %	50,23 %	45,16 %	35,86 %	25,11 %
246 752 \$ et plus	27,56 %	25,75 %	53,31 %	48,70 %	40,11 %	26,65 %

**Taux d'impôt corporatifs - 2024**

	Fédéral	Québec	Total
PME, incluant les PME manufacturières, sur les premiers 500 000\$ annuels de revenus «actifs» avec DPE <sup>1</sup>	9 %	3,2 %	12,2 %
PME sur les premiers 500 000\$ annuels de revenus «actifs» sans DPE QC <sup>2</sup>	9 %	11,5 %	20,5 %
PME sur l'excédent de 500 000\$ de revenus «actifs»	15 %	11,5 %	26,5 %
Grandes entreprises sur les revenus «actifs»	15 %	11,5 %	26,5 %
Entreprises de prestation de services personnels («employé incorporé»)	33 %	11,5 %	44,5 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés privées sous contrôle canadien	38,67 %	11,5 %	50,17 %
Impôt de la partie IV remboursable sur les dividendes qui y sont assujettis <sup>3</sup>	38,33 %	S/O	38,33 %

Mise à jour le 8 mai 2024

<sup>1</sup> Déduction pour petite entreprise.

<sup>2</sup> Critères de qualification à la DPE au Québec, la société doit avoir le nombre minimal d'heures rémunérées (réduction linéaire entre 5 500 et 5 000 heures rémunérées).

<sup>3</sup> Impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD) : 30 2/3 % X Revenus de placement total.